

Chemin des Mûres



Le village de Roumégoux, situé sur un plateau, est traversé par la route départementale D86 qui reliait autrefois Alban à Lavaur. Lorsque l'on quitte le plateau, cette commune est très accidentée, elle est bornée à l'est par le ruisseau le Lézert (La Bancalié) et à l'ouest par le Siés qui prend sa source à Terre-Clapier. Composée de vallons et de coteaux au sol gréseux et schisteux, cette terre permettait de cultiver autrefois, du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, de la vigne et de faire un peu d'élevage. Avec l'agriculture actuelle, les parcelles ont été redécoupées, la vigne a disparu et les cultures sont différentes : céréales, maïs, tournesol, colza, fourrage et de l'élevage de moutons, vaches et cochons. Cette commune est composée de plusieurs hameaux et fermes telles que *Trouendariès, Labessarié, Biquet, Labeillé, la Borie...*, les bâtis de pierres sont caractéristiques de la région.



Alt min 259 m Alt max 364 m

Infos pratiques

Office de Tourisme du Réalmontais
8, place de la République
81120 Réalmont
Tél. 05 63 79 05 45

Espace Randos et Paysages
Comité départemental de la randonnée
pédestre du Tarn
6, rue Saint-Clair
81000 Albi
Tél. 05 63 47 73 06

Communauté de Communes
du Réalmontais
2 bis, Boulevard Carnot
81120 Réalmont
Tél. 05 63 79 21 27

Bon à savoir

L'étymologie du nom de Roumégoux vient de l'occitan Roumec (ronce), roumegat (roncier), roumegos (plein de ronces), le fruit de la ronce est la mûre.
Sentier interdit aux chevaux entre les points 5 et 7.

Attention danger, par temps de pluie ou d'orage les ruisseaux montent, il peut être difficile de franchir les gués : prévoir des bottes.

CODE DE BALISAGE

— BONNE DIRECTION

↩ CHANGEMENT DE DIRECTION

✘ MAUVAISE DIRECTION



- 1 Au départ (parking salle des fêtes) prendre la direction place du village (500 m) puis tourner à gauche.
- 2 Suivre le chemin toujours à gauche en direction de Trouendariès.
- 3 Marcher 1,5 km, on arrive à un ruisseau (passage à gué), traverser et continuer sur 120 m pour arriver à une route.
- 4 Tourner à droite et suivre la route sur environ 1,5 km.
- 5 Après une plantation de sapins et avant le lieu-dit Biquet, prendre à droite un chemin qui longe des propriétés agricoles (entre point 5 et 7, les chevaux sont interdits et faire attention aux animaux en pâturage).
- 6 Prendre à gauche dans le bois, descendre et suivre le chemin balisé.
- 7 Arriver au petit ruisseau (le Siés) que l'on traverse (gué), prendre en face le chemin dans le bois. Après

quelques mètres dans la prairie (attention au bétail), on passe près d'une ruine (main gauche). Suivre le balisage, il nous mène à un carrefour de chemins, prendre à gauche.

- 8 On arrive à Labeillé, traverser le hameau, prendre la route goudronnée à droite en suivant le balisage rejoindre le hameau La Borie.
- 9 Du Hameau on prend la route sur 400 m qui rejoint la départementale 86, traverser la route, prendre le chemin en face qui rejoint le lac de la Bançalie.
- 10 Prendre à droite et suivre le chemin balisé (environ 1 km).
- 11 Bifurquer à droite pour prendre un chemin qui nous ramène au village.

Commentaires :

Attention le ruisseau le Siés (2 passages à gué) points 3 et 7 est en principe praticable sauf en période de pluie ou d'orage (prudence et prévoir des bottes).

RANDONNER, C'EST AUSSI PRÉVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ (CHAUSSURES, VÊTEMENTS, EAU...) ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DU SENTIER

Fonds IGN SCAN25©



SENTIER DE RANDONNÉE "Chemin des Mères"